

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
tenue en la Salle La Voulzie
le 17 décembre 2020
à 19 heures

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Philippe FORTIN, Maire

PRÉSENTS : MME CIOTTI M. – M. MUGNEROT Ph. – MME NIBAULT G.
M. MOUTAMA J.-C. – M. BACHET M. – M. DI STASIO G.
MME BAETA M.-Ch. – MME BALARD B. – M. HERISSON D.
MME HUON S. – M. FAUCHEUR J. – MME DELICOURT M.

ABSENTS EXCUSÉS
ET REPRÉSENTÉS : M. PICCOLO F. représenté par Mme CIOTTI M.
Mme GARNIER F. représentée par Mme CIOTTI M.
Mme SAMSON C. représentée par M. MOUTAMA J.-C.

ABSENTS EXCUSÉS : M. ROBOT H. – M. BERNIER C. – MME HEMON C.

SECRÉTAIRE : Mme Géraldine NIBAULT

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents et représentés : 16

Date de la convocation : 10 décembre 2020

Affiché, le 21 décembre 2020
Le Maire,



Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2020
3. Tarifs services municipaux 2021
4. Convention d'adhésion au Centre de Gestion pour missions facultatives avancement d'échelon et de grade
5. Décisions Modificatives Budgétaires - Budget Principal et Budget Assainissement
6. Subvention Fonctionnement à la SCIC Centre de Santé Rural de la Brie Est
7. Friches industrielles : demande de subvention au titre de la DETR
8. Affaires diverses

I DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

Madame Géraldine NIBAULT est désignée secrétaire de séance.

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL 12 NOVEMBRE 2020

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil du 12 novembre 2020.

Le Procès-Verbal de la séance du 12 novembre 2020 n'appelle pas d'observation particulière du Conseil Municipal et est **approuvé à l'unanimité**.

III TARIFS SERVICES MUNICIPAUX 2021

Tarifs de Cantine – Garderie – Étude

Le Maire propose d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021 les tarifs de Cantine, de Garderie et d'Étude suivants :

	INTRA-MUROS		EXTRA-MUROS	
	Pour mémoire 2020	2021	Pour mémoire 2020	2021
Cantine enfant	4,45 €	4,45 €	5,35 €	5,35 €
Cantine adulte (tarif unique)	5,30 €	5,30 €	5,30 €	5,30 €
Garderie	2,60 €	2,60 €	2,85 €	2,85 €
Étude	2,60 €	2,60 €	2,85 €	2,85 €

La garderie fonctionne de 7h00 à 9h00 et de 16h30 à 19h00.

Garderie

Au-delà de 19h00, toute heure ou fraction d'heure sera facturée **16,65 €** (seize euros et soixante-cinq centimes) aux parents qui ne respecteront pas les horaires fixés.

Nouvelles Activités Périscolaires

Si à la fermeture de l'établissement scolaire (16h30), un parent ne s'est pas présenté pour récupérer son enfant, il sera conduit à la garderie municipale. Le personnel municipal joindra dans la mesure du possible, les parents ou les personnes autorisées à récupérer l'enfant. Ce retard dans la prise en charge des enfants par les parents à la fin des Nouvelles Activités Périscolaires sera facturé **16,65 €** (seize euros et soixante-cinq centimes).

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Redevances d'Assainissement relatives aux consommations d'eau de 2021

Le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer les redevances 2021 d'Assainissement suivantes aux consommations d'eau de l'année 2021 :

Assainissement	Part variable par m³
Part communale	1,00 €
Tva 10 %	0,10 €
Total T.T.C.	1,10 €

Dans le cadre de la Délégation de service public accordée à SUEZ EAU FRANCE le 18 février 2019, la part du délégataire s'ajoute au tarif ci-dessus, pour un montant de **1,6010 € H.T.**

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

IV CONVENTION D'ADHÉSION AUX MISSIONS FACULTATIVES DU CENTRE DE GESTION – ANNÉE 2021

Le Maire expose au Conseil Municipal que la loi du 26 janvier 1984 prévoit le contenu des missions optionnelles que les Centres de gestion de la Fonction publique territoriale sont autorisés à proposer aux collectivités affiliées ou non affiliées de leur département. Ces missions sont détaillées aux articles 23-I, 24 alinéa 2 et 25 de la loi précitée : que leur périmètre couvre les activités de gestion des archives communales, de conseils et formations en matière d'hygiène et sécurité, de gestion du statut de la Fonction publique territoriale, de maintien dans l'emploi des personnels inaptes, d'application des règles relatives au régime de retraite C.N.R.A.C.L.

L'accès libre et révocable de la collectivité à ces missions optionnelles suppose néanmoins un accord préalable valant approbation. Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne en propose l'approbation libre et éclairée au moyen d'un seul et même document cadre, dénommé « convention unique ».

Ce document juridique n'a de portée qu'en tant que préalable à l'accès à une, plusieurs ou toutes les prestations optionnelles proposées dans une convention.

La collectivité cocontractante n'est tenue par ses obligations et les sommes dues, qu'avec la due production d'un bon de commande ou bulletin d'inscription, aux prestations de son libre choix.

Le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention précitée pour l'année 2021.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

V DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGÉTAIRES

Le Maire propose à l'assemblée de régulariser certaines opérations de dépenses et de recettes, en procédant à la ventilation des crédits nécessaires au règlement des diverses affaires en instance, sur le Budget de l'exercice 2020, comme suit :

BUDGET GÉNÉRAL

Décision Modificative n° 5 – Virement de crédits : Insuffisance crédits sur compte

CRÉDITS À OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
Opération 10011 Article 2116	Aménagement cimetière Immobilisation, travaux cimetière	8 000,00
Total		8 000,00

CRÉDITS À RÉDUIRE

Imputation	Nature	Montant
Opération 10005 Article 2135	Travaux de bâtiments divers Installations générales, aménagement des constructions	8 000,00
Total		8 000,00

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

Décision Modificative n° 6 – Ouverture de crédits : Régularisation écriture (2019) Correction du titre

DÉPENSES

Imputation	Nature	Montant
OPNI Article 1337	Opérations non individualisées Dotations subv à l'investissement local	2 909,00
Total		2 909,00

RECETTES

Imputation	Nature	Montant
OPNI Article 1347	Opérations non individualisées Ressources propres externes	2 909,00
Total		2 909,00

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Décision Modificative n°6 – Virement de crédits :
Effacement de créances 1 159,75 €

CRÉDITS À OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
Article 6542	Créances éteintes	1 160,00
Total		1 160,00

CRÉDITS À RÉDUIRE

Imputation	Nature	Montant
Article 61528	Entretiens et réparations autres	1 160,00
Total		1 160,00

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal pour

- accepter l'effacement de créance d'un montant de **1 159,75 €** (mille cent cinquante-neuf euros et soixante-quinze centimes) présenté par le Maire,
- accepter la décision modificative budgétaire n° 6 du Budget Assainissement comme indiqué ci-dessus.

Décision Modificative n°7 – Ouvertures de crédits :
Régularisation de reprises de subvention

DÉPENSES

Imputation	Nature	Montant
Chapitre 022 Article 022	Dépenses imprévues Dépenses imprévues	2 336,83
Total		2 336,83

RECETTES

Imputation	Nature	Montant
Chapitre 042 Article 777	Opérations d'ordre transfert entre sections Quote-part des subventions d'investissement virées	 2 336,83
Total		2 336,83

Et Virement de crédits :

CRÉDITS À OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
Opération 10009 Article 1391	Nouvelle station d'épuration Subventions d'équipement	2 336,83
Total		2 336,83

CRÉDITS À RÉDUIRE

Imputation	Nature	Montant
Opération 10009 Article 2313	Nouvelle station d'épuration Constructions (station)	2 336,83
Total		2 336,83

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

VI SUBVENTION FONCTIONNEMENT SCIC CENTRE DE SANTÉ RURAL DE LA BRIE EST

Le Conseil Municipal a décidé, lors de sa séance du 20 février 2020, l'attribution d'une subvention de 100 000 € (cent mille euros) à l'Association CO SAVOSE pour la création du Centre de santé.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas verser cette subvention au CO SAVOSE mais directement à la SCIC Centre de Santé en cours de formation.

Le Conseil Municipal est invité à attribuer une subvention pour l'année 2020 de **100 000 €** (cent mille euros) à la SCIC Centre de Santé Rural de la Brie Est et d'annuler la subvention au CO SAVOSE.

Les crédits avaient été inscrits au budget 2020.

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.

VII DEMANDE DE SUBVENTION Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DTER)

Le Maire rappelle que par jugement en date du 26 novembre dernier, le Tribunal a fixé le montant de l'indemnité d'expropriation à verser à Monsieur IVARI pour l'acquisition des parcelles relatives à la partie haute de la friche industrielle, correspondant à 11 103 m², montant fixé à **245 706 €** (deux cent quarante-cinq mille sept cent six euros).

Il rappelle que la Commune a engagé diverses dépenses pour la mise en sécurité du site ainsi que pour mener à bien la procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

La Commune de Longueville peut effectuer une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, dossier à déposer pour le 10 janvier 2021, pour la réhabilitation de friches industrielles, première phase « Acquisition et mise en sécurité du site ».

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- de solliciter l'aide Financière de l'État au titre de la D.E.T.R. 2021 pour :
Réhabilitation Friche industrielle : 1^{ère} phase « Acquisition et mise en sécurité du site »
- d'arrêter les modalités de financements suivants :

Dépenses	Montant € HT
Acquisition parcelles	245 706,00
Mise en sécurité du site et frais annexes	84 233,78
Recettes	
D.E.T.R.	230 957,85
Auto financement	98 981,93

Accord à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil Municipal.


VIII QUESTIONS DIVERSES

IX AFFAIRES DIVERSES

Délégations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h02.

La Secrétaire,



Géraldine NIBAULT.

Longueville, le 21 décembre 2020

Le Maire,

Philippe FORTIN.



Pensée citoyenne :

« J'ai trop le désir qu'on respecte ma liberté pour ne pas respecter celle des autres. »